



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Le conseil de la Municipalité de Verchères siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 à 20h par vidéoconférence :

Sont présents à cette vidéoconférence le maire monsieur Alexandre Bélisle, les conseillères mesdames Carole Boisvert et Nathalie Fillion, les conseillers messieurs Gilles Lamoureux et Claude Ménard. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance par vidéoconférence, le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Luc Forcier et le directeur général adjoint et urbaniste monsieur Martin Massicotte.

Sont absents: Madame Christine Duchesne et monsieur Benoit Marotte.

078-2020 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

079-2020 LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Adopté.

080-2020 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Nathalie Fillion et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 2 et 23 mars 2020, tel que lus.

Adopté.

081-2020 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes de la liste du 31 mars 2020 pour les chèques #867 au #1014 totalisant 339 489,35\$.

Adopté.

082-2020 CORRESPONDANCES

a. Réception de 48 293\$ transfert TVQ Québec.

083-2020 PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la résolution 246-2019 prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 7% et la pénalité à 5%;

ATTENDU QUE conformément à l'article 981 du *Code municipal du Québec*, le taux d'intérêt est de 5 % par an;

ATTENDU QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt et pénalité;

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Carole Boisvert et il est résolu à l'unanimité :

QUE le taux d'intérêt et pénalité sur toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif, créance exigible pour l'année courante et impayé à ce jour soit de 0 % par an, calculé sur l'échéance d'avril et les suivants;

QUE ce taux soit maintenu jusqu'à nouvel ordre.

Adopté.

084-2020 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE EN CAS DE PANDÉMIE

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par madame Carole Boisvert et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Verchères l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuel des services de sécurité incendie en cas de pandémie.

Adopté.

085-2020 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #557-2020 SUR LES ANIMAUX

Monsieur Claude Ménard donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant les animaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

086-2020 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #558-2020 RELATIF AUX TARIFS RELIÉS À LA GESTION DES ANIMAUX

Madame Carole Boisvert donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif aux tarifs reliés à la gestion des animaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

087-2020 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #559-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #443-2010 CONCERNANT LES CHENILS ET PENSIONS D'ANIMAUX AUTRES QU'ANIMAUX DE FERME

Madame Nathalie Fillion donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage #443-2010 concernant les chenils et pensions d'animaux autres qu'animaux de ferme.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante

088-2020 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #559-2020 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #443-2010 RELATIVEMENT AUX CHENILS ET PENSIONS D'ANIMAUX AUTRES QU'ANIMAUX DE FERME

ATTENDU les dispositions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement provincial sur l'application de la Loi sur l'encadrement des chiens;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge opportun d'amender son règlement de zonage afin de régir l'implantation des chenils et lieux de pension d'animaux sur son territoire;

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné;

ATTENDU les dispositions du plan d'urbanisme de la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Claude Ménard qu'un règlement soit et qu'il soit statué et décrété par celui-ci :

ARTICLE 1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le règlement de zonage no 443-2010 de la Municipalité de Verchères est amendé selon les dispositions ci-dessous. Toutes autres dispositions dudit règlement de zonage continuent de s'appliquer sauf dispositions inconciliables.

ARTICLE 3. Les articles 11.8.3 et suivants sont rajoutés à la suite de l'article 11.8.2 :

11.8.3 DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHENILS ET PENSIONS D'ANIMAUX AUTRES QU'ANIMAUX DE FERME

Tous les chenils ou emplacements pour pensions d'animaux autres que les animaux de ferme qu'ils soient à des fins commerciales ou non doivent respecter les présentes dispositions.

Tout propriétaire, occupant ou responsable d'un tel lieu ou emplacement n'est pas dispensé de respecter toute autre réglementation émanant des autorités compétentes pouvant assujettir ou régir les activités prévues.

11.8.3.1 ZONES OÙ LES CHENILS ET PENSIONS SONT PERMIS

Malgré toutes dispositions du règlement de zonage, les chenils et autres emplacements de pension d'animaux domestiques autres que des animaux de ferme sont permis uniquement en zone A-8.

11.8.3.2 LOCALISATION DES BÂTIMENTS

Un bâtiment destiné aux activités prévues à l'article 11.8.3 devra être localisé à au moins 300 mètres de toute résidence à l'exception de celle du propriétaire occupant la même unité d'évaluation où sont exploitées les activités et à au moins 70 mètres d'un chemin public.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

089-2020 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #560-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #361-2003 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES NUISANCES ET LA PAIX PUBLIQUE

Madame Carole Boisvert donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption pour modifier le règlement #361-2003 et ses amendements concernant les nuisances et la paix publique.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

090-2020 AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par monsieur Claude Ménard et il est résolu à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Verchères encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté.

091-2020 SOUMISSION S 20-03-27 TRAVAUX DE MARQUAGE

ATTENDU que les demandes de soumission ont été faites sur invitation à Marquage et traçage du Québec Inc., Lignes Maska, Marquage Signalisation Rive-Sud, Ligne plus et Les revêtements Scelltech Inc.

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Nathalie Fillion et unanimement résolu que les soumissions reçues soient versées aux archives de la Municipalité :

Soumissionnaires	Prix
Marquage et traçage Québec Inc.	30 442,12\$
Lignes Maska	31 130,70\$
Marquage Signalisation Rive-Sud Inc.	20 484,41\$
Ligne plus	--
Les revêtements Scelltech Inc.	--

Il est résolu à l'unanimité de retenir la soumission de **Marquage Signalisation Rive-Sud Inc.** au montant de **20 484,41\$** taxes incluses comme étant la plus basse conforme.

Adopté.

092-2020 CONTRAT 2020 LES DIMANCHES CULTURELS À LA VIEILLE CASERNE

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par madame Nathalie Fillion et il est unanimement résolu d'autoriser la coordonnatrice loisirs, culture et tourisme à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir avec l'organisation des Dimanches culturels à la Vieille caserne 2020.

Adopté.

093-2020 CONTRAT 2020 LA PLACE DES ARTISANS

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Carole Boisvert et il est unanimement résolu d'autoriser la coordonnatrice loisirs, culture et tourisme à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir avec La Place des artisans pour l'utilisation du parc Jean-Marie-Moreau, le 24 juin 2020.

Adopté.

094-2020 LOTISSEMENT CPTAQ – ÉRABLIÈRE PROJET LOTS 5 310 457, 5 310 467, 5 312041 ET 5 311 99

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Nathalie Fillion et il est résolu à l'unanimité que le projet d'échange de superficie d'érablière entre voisins, tel que présenté, créant deux (2) entités de plus de 6 ha est conforme aux règlements d'urbanisme municipaux.

Adopté.

095-2020 LOTISSEMENT CPTAQ – 302 RANG PETIT-COTEAU

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par monsieur Claude Ménard et il est résolu à l'unanimité que le projet de lotissement du lot 5 310 762 tel que présenté sur le plan de l'arpenteur-géomètre Christian Lajoie (dossier 30231, daté du 13 janvier 2020) est conforme à la réglementation municipale en autant que le droit acquis résidentiel soit reconnu par la CPTAQ sur l'ensemble de la superficie.

Adopté.

096-2020 RÉSOLUTION POUR REJETER TOUTES LES PROPOSITIONS DÉPOSÉES POUR LE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LE PONT DE LA MONTÉE DU MOULIN

Suite à la demande de proposition faite en janvier 2020 pour des services professionnels dans le dossier du pont de la montée du Moulin.

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyé par monsieur Claude Ménard et unanimement résolu de ne retenir aucune proposition soumise.

Adopté.

097-2020 ENTÉRINER MANDAT À DTA CONSULTANTS – PONT DE LA MONTÉE DU MOULIN

CONSIDÉRANT les changements apportés au dossier du pont de la montée du Moulin;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Carole Boisvert et résolu à l'unanimité d'entériner le mandat accordé à DTA consultants pour accompagner l'ingénieur régional dans ce dossier. Conception d'un relevé 4 500\$ plus taxes. Conception plans, devis 10 750\$ plus taxes.

Adopté.

098-2020 RÉOLUTION CONCERNANT LA TECQ – APPUI AU DÉPUTÉ

ATTENDU que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

ATTENDU que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et à décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

ATTENDU que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

ATTENDU que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ; attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

ATTENDU que le député fédéral de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères fait pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin que celle-ci revoie les critères d'admissibilité des projets ;

ATTENDU que le député fédéral de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères recueille des témoignages et des résolutions de municipalités dont le problème est causé par le gouvernement fédéral ;

En conséquence il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur Claude Ménard et unanimement résolu :

D'appuyer le député fédéral de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour l'enjoindre à revoir sa position dans les catégories « projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence » afin d'y inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre une copie de cette résolution au député fédéral de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères et à la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

Adopté.

099-2020

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Verchères a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par monsieur Claude Ménard et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2020-2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2020-2021, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

QUE le directeur général est autorisé à signer tout document concernant ce mandat;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution, soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté.

100-2020

PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huis clos conformément aux directives en lien avec la Covid-19. Les citoyens qui ont des questions sont invités à le faire par courriel à mairie@ville.vercheres.qc.ca

101-2020 CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h25, la séance est levée sur la proposition de madame Nathalie Fillion appuyée par madame Carole Boisvert.

Adopté.

L'assemblée est close.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle, maire

Luc Forcier, sec.très.

102-2020 Je, Luc Forcier, secrétaire-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Secrétaire-trésorier

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #867 AU #872
 CHÈQUES #923 AU #954
 CHÈQUES #965 AU #1014

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	VIDÉOTRON LTÉE	INTERNET	1 800,94 \$
PR	VIDÉOTRON LTÉE	TÉLÉPHONE	1 624,17 \$
PR	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	14 926,48 \$
PR	TELUS	CELLULAIRES	856,32 \$
PR	BELL Canada	TÉLÉPHONE (MAISON DES JEUNES)	129,15 \$
PR	PAYS SAFE / NETBANK	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (RAPPORT DE FÉVRIER 2020)	5,87 \$
PR	PAYS SAFE / NETBANK	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (FRAIS FÉVRIER 2020)	84,23 \$
PR	DES JARDINS - SERVICES DE PAIEMENTS	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - TAXES (FRAIS FÉVRIER 2020)	49,67 \$
PR	CRÉDIT-BAIL RCAP INC.	CONTRAT PHOTOCOPIEUR KYOCERA 6052 CI AVRIL/MAI/JUIN 2020 (2 DE 4)	634,32 \$
PR	LUC FORCIER (PETITE CAISSE)	PÉRIODE MARS 2020 - ADMINISTRATION, SPECTACLE DANSE MODERNE	16,55 \$
PR	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	AJUSTEMENT LOCATION D'IMMEUBLE JANVIER/FÉVRIER/MARS 2020	4 190,70 \$
PR	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION D'IMMEUBLE MARS 2020 (3 DE 12)	14 682,83 \$
PR	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES MARS 2020 (3 DE 12)	747,34 \$
PR	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MATIÈRES RÉSIDUELLES MARS 2020 (3 DE 12)	51 141,00 \$
867	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT FÉVRIER 2020	23 019,13 \$
868	STUDIO DISS TORSION INC.	ACTIVITÉ BREAK DANCE 19/03/2020	336,00 \$
869	COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL	QUOTE-PART (1 DE 2)	61 456,00 \$
870	UMQ - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	COTISATION 2020	3 573,12 \$
871	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	90,00 \$
872	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	90,00 \$
923	PAGNET DU CANADA INC.	TÉLÉCOMMUNICATION MARS 2020 (3 DE 12) PREMIERS RÉPONDANTS	151,82 \$
924	POMPIER	FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION POMPIER 1 À ST-DOMINIQUE	70,56 \$
925	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	COPIES DE MUTATION FÉVRIER 2020 (2 DE 12)	28,00 \$
926	LOCAFÈTE INC.	LANCEMENT PROGRAMME D'AIDE À LA PROMOTION AUX ENTREPRISES (VERRES À VIN)	18,40 \$
927	ÉDITIONS DE L'ISATIS	EXEMPLAIRES (12) - MADELINE DE VERCHÈRES	191,52 \$
928	CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA MONTÉRÉGIE	DOCUMENTS PERDUS OU BRISÉS - BIBLIOTHÈQUE	31,86 \$
929	ICO TECHNOLOGIES	CONSEIL SANS PAPIER MARS 2020 (3 DE 12)	186,83 \$
930	SYSTÈMES D'ENTRÉE ASSA ABLOY CANADA INC.	FRAIS SEMI-ANNUELS D'ENTRETIEN PORTE DE LA BIBLIOTHÈQUE	308,15 \$
931	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	MÉDIAPOSTE LE REFLET FÉVRIER / MARS / AVRIL 2020	356,58 \$
932	DICOM EXPRESS INC.	FRAIS TRANSPORT FÊTE DES JOUES ROUGES (PORTATIFS) / ADMINISTRATION	31,99 \$
933	JEAN-CLAUDE BRUNELLE	FRAIS DÉPLACEMENT JANVIER 2020 ET ACHAT DIVERS PROTECTION INCENDIE	192,24 \$
934	9105-5541 QUÉBEC INC. - PNEUS VERCHÈRES	PNEUS (2) JOHN DEERE (V-44-19), PNEUS (4) F-150	4 352,15 \$
936	ATELIER MOBILE BENOIT LAROSE INC.	ENTRETIEN PÉPINE (V35-11)	1 043,97 \$
937	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR, PIÈCES PROTECTION INCENDIE	214,16 \$
938	ARÉO-FEU LTÉE	INSPECTION ANNUELLE DES APPAREILS RESPIRATOIRES PROTECTION INCENDIE	1 875,19 \$
939	CENTRE DE TÉLÉPHONE MOBILE - CTM	BATTERIE PROTECTION INCENDIE	76,98 \$
940	ÉQUIPEMENTS SANITAIRES PRODEC INC	PRODUITS HYGIÉNIQUES ADMINISTRATION, VOIRIE, PARCS	1 711,45 \$
941	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	ENTRETIEN LUMINAIRES AU QUAI	1 586,66 \$
942	CARGILL LTD M2083	SEL	3 355,49 \$
943	S.T.R. MICRO (9163-0970 QUÉBEC INC.)	SÉCURISÉ ACCÈS INTERNET USINE FILTRATION, CÂBLE DP À DVI DE 3 PIEDS	1 056,28 \$
945	LONGUS RIVE-SUD/RENÉ RIENDEAU(1986) INC.	ENTRETIEN PÉPINE (V35-11) ET SOUFFLEUR	804,64 \$
946	WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	RENOUVELLEMENT RÈGLEMENTS CONCERNANT LES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DU 1/05/2020 AU 1/05/2021	911,40 \$
947	ANDRÉ LAROUCHE	ACHAT DE BATTERIE PROTECTION INCENDIE	130,83 \$
948	NOVEXCO INC.	FOURNITURE DE BUREAU ADMINISTRATION, BIBLIOTHÈQUE	930,06 \$
949	CANADIEN NATIONAL	ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) FÉVRIER 2020 (2 DE 12)	296,00 \$
950	BERTRAND GUAY SECOURISME B.G.	SAC DE TRANSPORT POUR CYLINDRE D'OXYGÈNE PREMIERS RÉPONDANTS	157,52 \$
951	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	CYLINDRES (2) EN CARBONE, RECHARGE CYLINDRES D'AIR, PIÈCES PROTECTION INCENDIE	2 007,06 \$
952	INFO PAGE	IPA UTILISATEUR PREMIERS RÉPONDANTS MARS 2020 (3 DE 12)	117,68 \$
953	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE EAU POTABLE (247.78\$), EAUX USÉES (335.16\$)	582,94 \$
954	LUMCO	DÉVIDOIR DE BOYAU PROTECTION INCENDIE	966,04 \$
955	BUROPRO CITATION	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	530,35 \$
956	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	499,68 \$
957	A.B. CARDINAL SERRURIER RIVE-SUD INC.	REMPLE CHÈQUE #660 EN DATE DE 6/02/2020 - NON REÇU	603,62 \$
958	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	CONTRAT INFORMATIQUE (ANTIVIRUS ET SURVEILLANCE MATÉRIELLE) FÉVRIER 2020 (2 DE 12)	356,42 \$
959	AIR LIQUIDE CANADA INC.	BOUTEILLE DE GAZ	21,34 \$
960	GARAGE PIERRE LARAMÉE INC.	ESSENCE	1 028,00 \$
961	ÉCOLE SECONDAIRE LE CARREFOUR	AIDE FINANCIÈRE SOUTIEN À L'EXCELLENCE SPORTIVE, CULTURELLE OU SCIENTIFIQUE	500,00 \$
962	MARTIN MASSICOTTE	FRAIS DÉPLACEMENT FÉVRIER 2020	92,12 \$
963	SYLVIE BISSONNETTE	DIVERS BIBLIOTHÈQUE	149,39 \$
964	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	39,77 \$
965	BURO & CIE	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	208,57 \$
966	RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU	ACHAT EAU -COMPTEUR PÉRIODE DU 30/01/2020 AU 28/02/2020	91,70 \$
967	ZOLL CANADA CUSTOMER SERVICE	BATTERIE PROTECTION INCENDIE	83,69 \$
968	OPTIMA SANTÉ GLOBALE INC.	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS PROTECTION INCENDIE PÉRIODE FÉVRIER 2020 (2 DE 12)	38,81 \$
969	SERVICES DE CARTES DES JARDINS	ADOBE CREATIVE CLOUD FÉVRIER 2020 (COMMUNICATION), MUSIQUE EN PLEIN AIR (CHALET/GLISSOIRE) FÉVRIER 2020, FINANCEMENT CHOCOLAT SPECTACLE DANSE MODERNE, IT CLOUD (OFFICE 365 DU 2020/01/31 AU 2020/11/17) ET (EXCHANGE ONLINE DU 2020/01/31 AU 2020/02/15)	1 304,26 \$
970	ANDRÉ LAROUCHE	DÎNER FORMATION DU 8/03/2020 LES PHÉNOMÈNES THERMIQUES DE L'INCENDIE DE BÂTIMENT	400,28 \$
971	NOÉMIE DESLAURIERS	ACHAT MATÉRIEL SEMAINE DE LA RELÂCHE	43,74 \$
972	ZONE LOISIR MÉTÉRÉGIE INC.	ADHÉSION 2020 - POUR LE LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES	75,00 \$
973	ÉQUIPEMENT MÉDICAL RIVE NORD	PROCÉDURE (MASQUES) PROTECTION INCENDIE	80,48 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #867 AU #872
 CHÈQUES #923 AU #954
 CHÈQUES #965 AU #1014

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
984	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	DÉNEIGEMENT/DÉCHARGEMENT DE LA NEIGE LES 25/02/2020 ET 1/03/2020, ÉPANDAGE DE SEL 19 ET 28/02/2020, DÉCHARGEMENT DE LA NEIGE CONTRECOEUR LE 25/02/2020 - FACTURÉ	4 710,00 \$
985	ANTONIO BISSONNETTE	LOCATION CHAPITEAU FÊTE DES JOUES ROUGES	425,41 \$
986	COMPLEXE JULIE QUILLES	ACTIVITÉ DU 3/03/2020 SEMAINE DE LA RELÂCHE (QUILLES)	372,46 \$
987	VILLE DE VARENNES	ACTIVITÉ DU 3/03/2020 SEMAINE DE LA RELÂCHE (BAIN LIBRE)	85,75 \$
988	9379-8940 QUÉBEC INC. (SOLUTION ANIMATION)	ACTIVITÉ DU 3/03/2020 SEMAINE DE LA RELÂCHE (RANDOLPH)	420,64 \$
989	COLONIE DES GRÈVES	PAIEMENT FINAL ACTIVITÉ DU 4/03/2020 SEMAINE DE LA RELÂCHE (CLASSE NEIGE)	59,00 \$
990	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	64,00 \$
991	LES ÉQUIPEMENTS TWIN (1980) LTÉE	ENTRETIEN SALEUSE (LAME/COUTEAU) (V34-11)	1 287,14 \$
992	JOURNAL DE LA RELÈVE INC.	CHRONIQUES MENSUELLES	613,97 \$
995	9211-0573 QUÉBEC INC. (ESSO)	ESSENCE	2 649,98 \$
996	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	ENTRETIEN INFORMATIQUE (SERVICE ZÉRO SPAM POUR OFFICE 365/AN)	375,28 \$
997	COPICOM INC.	COPIES FACTURÉES PÉRIODE DU 13/12/2019 AU 12/03/2020 (PHOTOCOPIEUR)	819,71 \$
998	ÉTIENNE BUJOLD	REPLACE CHÈQUE #489 EN DATE DU 25/11/2019 - PERDU	54,23 \$
999	IMPRIMERIE DENIS BLANCHETTE ENR.	IMPRESSION DES VIGNETTES POUR REMORQUES À BATEAU (STATIONNEMENT QUAI)	275,94 \$
1000	RABAIS CAMPUS	PÉRIODIQUES BIBLIOTHÈQUE	97,97 \$
1001	DICOM EXPRESS INC.	FRAIS TRANSPORT ADMINISTRATION	12,31 \$
1002	ASD PROMOTION	FOURNITURE DE BUREAU ADMINISTRATION, BIBLIOTHÈQUE	45,99 \$
1003	A.G.D. VERCHÈRES EXPRESS INC.	10 LITRES DE DURÉE - VOIRIE	38,84 \$
1004	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	30,00 \$
1005	POMPIER	FORMULAIRE SAAQ- PERMIS 4A	50,00 \$
1007	COMAX, COOPÉRATIVE AGRICOLE	AUTRES BIENS NON DURABLES/ ADMINISTRATION, INCENDIE, VOIRIE, PARCS, LOISIRS, USINE ÉPURATION	340,73 \$
1008	9379-8940 QUÉBEC INC. (SOLUTION ANIMATION)	ACTIVITÉ CACHE À L'EAU LE 5/03/2020 SEMAINE DE LA RELÂCHE	634,08 \$
1009	AUTOBUS INTERSCO	TRANSPORT ACTIVITÉS DU 3/03/2020 COMPLEXE JULIE QUILLE À SAINTE-JULIE /COMPLEXE AQUA-VARENNES, DU 4/03/2020 COLONIE DES GRÈVES À CONTRECOEUR, DU 5/03/2020 CACHE À L'EAU À BOUCHERVILLE	1 465,92 \$
1010	ÉQUIPEMENTS SANITAIRES PRODEC INC	DÉSINFECTANT/ASSAINISSEUR EN MOUSSE SANS EAU PROTECTION INCENDIE	402,64 \$
1011	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	SERVICES TECHNIQUES USINE FILTRATION PÉRIODE DÉCEMBRE 2019 À FÉVRIER 2020	1 500,42 \$
1012	DICOM EXPRESS INC.	FRAIS TRANSPORT ADMINISTRATION	12,26 \$
1013	RELÈVE AGRICOLE VERCHÈRES CHAMBLY	SUBVENTION ÉVÈNEMENT VRAC 2020 (ACHAT DE PUBLICITÉ- BRONZE)	200,00 \$
1014	CITOYEN	PROGRAMME DE SUBVENTION 2020 - PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLES - REMBOURSÉ PAR LA MRC	27,56 \$
		CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER/COMMUNICATIONS)	5 110,85 \$
		SALAIRES	79 118,36 \$
		REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	28 842,42 \$
		TOTAL:	339 489,35 \$

*** CES MONTANTS INCLUS LES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL VIA SA DÉLÉGATION DE POUVOIR.

Je, soussigné, Luc Forcier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 31 mars 2020

Luc Forcier,
 Secrétaire-trésorier et Directeur général

*** NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUE #993/ #994 (2 DE 3)
 CHÈQUE #1006 (1 DE 2)

CHÈQUES ANNULÉS #935